



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UNE FORMATION
BAFA**

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf septembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 12/09/2023

Compte-rendu affiché le 20/09/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Levana MBOUNI.

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc PAYS

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Dominique LARGE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Levana MBOUNI ; Claude MOUCHIKHINE ; Michèle CALVANO ; Josiane MARTIN

ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION

Wilfrid COUPE a donné procuration à Ahlame TABBOUBI

Patrice LANGIN a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Eliane CHAPON a donné procuration à Levana MBOUNI

Alain DONJON a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Marjorie MERCIER

Max SEBASTIEN a donné procuration à Sandrine COMTE

Nora BELATTAR a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Marion LECLERE a donné procuration à Marine BOISSIER

Alexis MONTOLIU a donné procuration à Dominique LARGE

ABSENTS

Bernard JAVAZZO ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre Marie MACHION ;
Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des actions à destination des jeunes portées par la ville, le service jeunesse propose une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur ,

Cette action est construite en lien avec le Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA) Rhône-Alpes.

L'association assurera la première partie du BAFA (formation générale de 8 jours) du samedi 28 octobre au samedi 4 novembre 2023 dans les locaux de l'école du Centre, rue Lucie Aubrac à Pierre-Bénite.

Les modalités d'intervention et de formation sont décrites dans la convention jointe à cette délibération.

Le service jeunesse sera l'interlocuteur des CEMEA pour les modalités pratiques d'organisation du stage.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et l'association CEMEA Rhône-Alpes, 3 cours Saint André à Pont de Claix (38800) représentée par Monsieur Rudolph PUYGRENIER, Directeur Régional, et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la collectivité.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Le secrétaire de séance

Monsieur Levana MBOUNI



Le président de séance,

Jérôme MOROGE,
Maire,
Conseiller Régional

Expérience

BAFA-BAFD

CEMÉA

Des formations
Depuis
1984
à l'animation

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID : 069-216901520-20230919-VILLE_2023DL057-DE

S²LOW

YAKAMEDIA
LA MÉDIATHEQUE ÉDUCATIVE DES CEMÉA



BAFA : se former à
l'animation dès 17 ans !

CEMÉA



L'animation BFAF :
c'est fait pour moi

CEMÉA

Convention de formation BAFA-BAFD Octobre 2023 « Partenaire Relais »

Destinataire



CEMÉA Rhône-Alpes

3, cours St-André - 38800 Pont de Claix

N° de Siret : 404 169 997 000 81 - Code APE : 9499Z

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°82-69-04983-69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Contact : Jean-Yves Chapand, Responsable de secteur BAFA-BAFD

04 76 26 85 40 ou jy.chapand@cemearhonealpes.org

Séance du 19 septembre 2023 - n°VILLE_2023DL057 - 4/8



CEMEA Rhône-Alpes

Convention de formation BAFA-BAFD 2023

Formation générale BAFA Octobre 2023

Par la présente convention, il est convenu entre
d'une part,

Les CEMEA Rhône-Alpes : 3 cours Saint André – 38800 Pont de Claix

T : 04 76 26 85 40 Fax : 04 76 26 69 55

E-mail : direction@cemearhonealpes.org

Association reconnue d'utilité publique et complémentaire de l'école.

Représentés par : **Monsieur Rudolph PUYGRENIER, Directeur Régional**

et d'autre part,

La Mairie de Pierre Bénite

11 rue Lucie Aubrac

69310 Pierre Bénite

Représentée par : Monsieur Jérôme MOROGE, Maire de Pierre-Bénite

Article 1 :

Dans le cadre du conventionnement « Expérience BAFA », les CEMEA Rhône-Alpes s'engagent à organiser un stage de formation générale BAFA en externat du **28 octobre au 04 novembre 2023 à Pierre Bénite**. Les CEMEA Rhône-Alpes proposent également cette formation sur leur site d'inscription en ligne.

Article 2 :

La mairie de Pierre Bénite s'engage à mettre à disposition des CEMEA Rhône-Alpes les locaux permettant l'organisation de la formation dans le respect des normes sanitaires et de sécurité.

Les locaux devront ainsi proposer pour l'organisation de la formation BAFA du **28 octobre au 04 novembre 2023** :

- 1 grande salle pouvant accueillir l'ensemble du groupe
- 2 salles permettant d'aménager les coins d'activités
- 1 espace de restauration
- 1 espace extérieur

Article 3 :

Les CEMEA Rhône-Alpes appliqueront un **tarif de 315 € par stagiaire sur la formation générale BAFA 28 octobre au 04 novembre 2023 (379 euros prix public)**.

Ce tarif comprend : l'ingénierie de formation, le coût des repas des formateurs, le matériel pédagogique mis à disposition, le budget pédagogique du stage, l'équipe d'encadrement (frais de déplacements, et hébergement des formateurs), les temps de préparation et de bilan du stage avec la mairie de Pierre Bénite et l'abonnement d'un an à Yakamédia, la médiathèque en ligne des CEMEA.

Ce tarif ne comprend pas la mise à disposition des locaux.



Article 4 :

Jean-Yves CHAPAND responsable des formations BAFA-BAFD sera l'interlocuteur des CEMEA Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de cette convention. L'ensemble des aspects administratifs et financiers seront suivis par **Marilyne GUILLARD** (04 76 26 85 46 / direction@cemearhonealpes.org).

Cindy PASQUIER sera chargée du suivi des inscriptions et centralisera toutes les fiches d'inscriptions pour les faire parvenir complètes* aux CEMEA Rhône-Alpes dans les délais fixés à l'article 5, accompagnées du règlement des stagiaires et/ou de l'attestation de prise en charge.

**La fiche est considérée comme complète si la fiche d'inscription est totalement renseignée avec le numéro d'inscription obtenu sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd.*

Fatma SAKJI sera la personne référente aux CEMEA Rhône-Alpes pour toutes les modalités administratives des formations BAFA (04 76 26 85 40 / secretariat@cemearhonealpes.org).

Rappel : Pour s'inscrire en BAFA, chaque participant doit avoir 16 ans le premier jour du stage

Les CEMEA Rhône-Alpes :

- Déclarent le stage à la DRJSCS un mois avant le début du stage conformément à la réglementation
- Fournissent les dossiers d'inscription BAFA
- Centralisent les dossiers d'inscription et les pièces à fournir

Article 5 :

Les fiches d'inscription, devront parvenir complètes aux CEMEA Rhône-Alpes accompagnées des règlements individuels de chaque stagiaire et/ou les attestations de prise en charge **maximum 3 semaines avant le début du stage avec le règlement des stagiaires.**

Les dossiers d'inscription sont donc à envoyer avant le 01 octobre 2023 avec le règlement aux CEMEA.

A cette date, nous serons en mesure, au regard des inscriptions, de maintenir ou de reporter la formation.

Le stage est prévu pour un effectif de 25 stagiaires, les CEMEA Rhône-Alpes auront la possibilité d'inscrire 5 stagiaires issus du site d'inscription en ligne « CEMEA-FORMATION.COM ».

Les 20 stagiaires restant seront proposés par les partenaires de la formation.

Le stage de formation générale BAFA sur site nécessite la présence de 15 stagiaires afin d'être maintenu. L'ouverture de la session sera validée un mois avant le début de la formation.

Article 6 :

Les sessions de formation se déroulent selon la législation en vigueur et le programme déterminé par le Ministère de tutelle. Elles seront mises en œuvre conformément au « projet éducatif des CEMEA pour les formations BAFA – BAFD ».

Les horaires de formation seront de 9h00 à 18h30.

L'équipe d'encadrement doit pouvoir arriver la veille de la formation afin d'aménager les locaux.

Article 7 :

Le tarif des formations BAFA pour les stagiaires concernés par la présente convention est réactualisé chaque année.

Dans le cadre de ce partenariat, les CEMEA Rhône-Alpes proposent un tarif préférentiel aux stagiaires de Pierre Bénite sur l'ensemble des formations BAFA-BAFD 2023 proposées par les CEMEA Rhône-Alpes.

Ce tarif proposera une réduction de 10% sur le tarif public proposé dans le calendrier des CEMEA Rhône-Alpes.



Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le
ID : 069-216901520-20230919-VILLE_2023DL057-DE



Article 8 :

Le règlement du montant des formations pris en charge par la mairie de Pierre Bénite se fera, dès réception, sur présentation d'une facture des CEMEA Rhône-Alpes.

Les stagiaires bénéficiant d'une prise en charge devront bénéficier d'une attestation de prise en charge envoyée aux CEMEA avant le début de la formation.

Les conditions générales de ventes sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://cemea-formation.com/docs/CGV.pdf>

Le partenaire s'engage avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Fait à Pont de Claix, le 02/10/2021

Pour les CEMEA Rhône-Alpes,
M. J-Yves CHAPAND

.....

Pour la Mairie de Pierre Bénite,
Jérôme MOROGE, Maire

(Cachet et signature)

(Cachet et signature)

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le



ID : 069-216901520-20230919-VILLE_2023DL057-DE